



Municipalité de Grand-Métis

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE POUR
LE 4 OCTOBRE 2022

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipale pour l'année 2021 en raison des prochaines élections provinciales ;

Il est proposé par Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil approuve et entérine la modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022 afin de reporter la séance du lundi 3 octobre au mardi 4 octobre 2022.

QUE la greffière donne un avis public de cette modification, et ce, conformément à l'article 145.1 du Code municipal.

DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 13 JANVIER 2022

Chantal Tremblay,
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 9 heures et 10 heures le 13^{ième} jour de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 13^{ième} JOUR DU MOIS DE JANVIER 2022

Directrice générale / greffière trésorière